



L'UCF42-Union cycliste du Forez et Saint Etienne HANDISPORTS organisent, avec l'aide de la ville de VEAUCHETTE, les courses cyclistes HANDISPORT les samedi 25 et dimanche 26 avril 2026.  
Pour votre tranquillité et pour la sécurité des compétiteurs, nous listons dans la présente note les contraintes imposées à la circulation des véhicules automobiles, en présentant nos excuses pour la gêne occasionnée.

Merci pour votre compréhension, nous vous invitons à venir encourager les coureurs et nous vous souhaitons de passer un bon moment avec eux et leurs supporters !

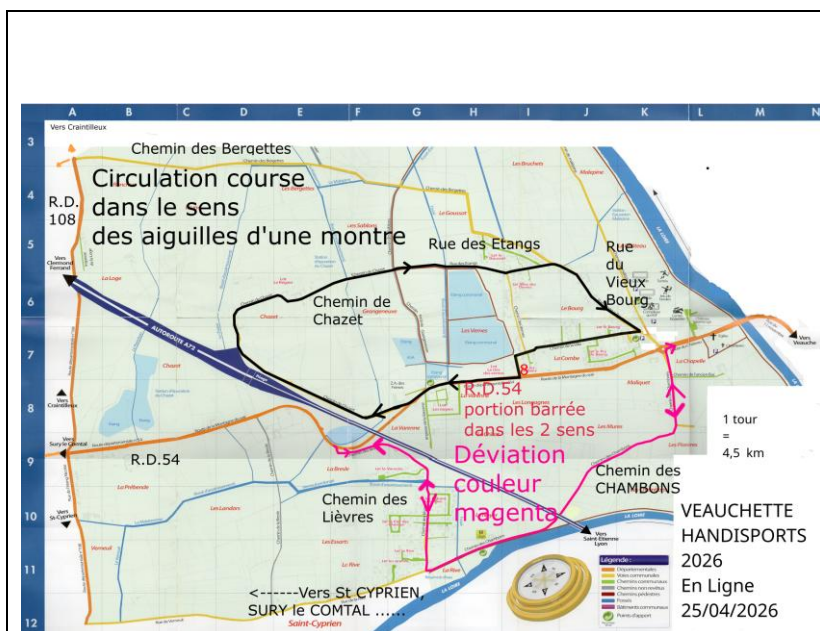
**Pendant les courses des 2 journées,  
l'accès par la rue du vieux bourg sera interdit**



Attention !

Ceci rendra impossible l'accès au chemin de la villa pendant la durée des épreuves samedi et dimanche.

**Samedi 25 avril : de 14h à la fin de la course en ligne (18h maximum)**



Sur la RD54, une déviation par le chemin des chambons et le chemin des lièvres sera obligatoire pour les véhicules direction SURY le COMTAL  
La circulation dans le sens de la course (sens VEAUCHE -> SURY) ne sera autorisée qu'à la course, aux véhicules d'organisation, de secours et de police et aux riverains.  
Le stationnement sera interdit.

Merci aux riverains :

- de limiter au maximum leurs déplacements,
- d'opter pour la plus grande prudence s'ils devaient impérativement emprunter le parcours de la course, notamment lors de la sortie de leur résidence.
- De laisser la priorité aux concurrents et aux véhicules déjà engagés sur le circuit
- de libérer le plus rapidement possible le parcours de la course.



**Samedi 25 avril : de 14h à la fin de la course en ligne (18h maximum)**

**Lotissement les Noyers, Domaine de Veauchette, restaurant Ô 2 gâtes, chemin de Grange Neuve, riverains de la RD54 :**

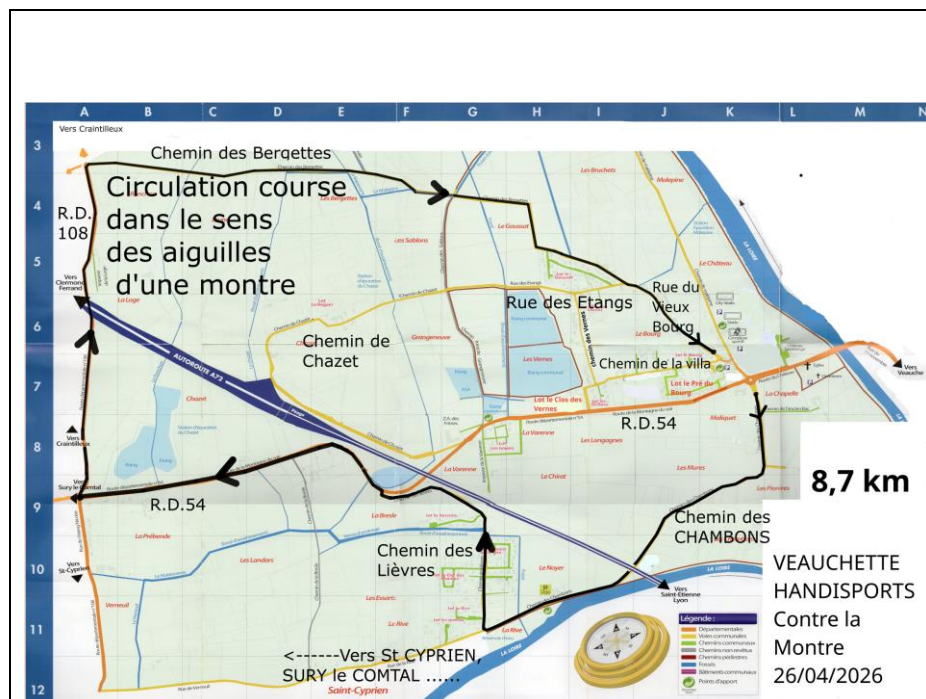
**En cas de nécessité impérieuse, l'accès ne pourra se faire que par le cheminement :**

Rond point en entrée de Veauchette -> RD54

**Merci de bien indiquer votre destination aux signaleurs** qui auront pour mission de dévier par la rue des chambons et le chemin des lièvres tout véhicule se dirigeant vers Sury le Comtal.

**Pour le départ, les riverains devront tourner vers le pont direction SURY le COMTAL**

**Dimanche 26 avril de 9h à 12h (maximum)**



Sur la rue du vieux bourg, le chemin des chambons, le chemin des lièvres, et le chemin des bergettes, la circulation automobile sera réservée dans le sens de la course aux véhicules d'organisation, aux véhicules de secours et de police et aux riverains. Le stationnement sera interdit sur ces voies.

Merci aux riverains :

- de limiter au maximum leurs déplacements,
- d'opter pour la plus grande prudence s'ils devaient impérativement emprunter le parcours de la course, notamment lors de la sortie de leur résidence.
- De laisser la priorité aux concurrents et aux véhicules déjà engagés sur le circuit
- de libérer le plus rapidement possible le parcours de la course.